

**Entrevista com o brasilianista  
Stéphane Monclaire:  
entre o direito e a política**

Anderson Lobato<sup>\*</sup>,  
Carlos Simonett<sup>\*\*</sup>,  
Liliane Rocha Campolin<sup>\*\*\*</sup>

*Este texto é a fusão da transcrição revisada de duas longas entrevistas dadas em agosto de 2010 ao professor Anderson Lobato e a pesquisadores mato-grossenses, pelo brasilianista Stéphane Monclaire, 53 anos, professor de ciência política na Universidade Paris 1 (Sorbonne,) membro do CREDA (Centre de Recherches et de Documentation sur les Amériques), estudioso do Brasil desde 1987. A maior parte dos seus trabalhos tratam da Assembleia Nacional Constituinte e das competições eleitorais. Assim ele já publicou vários livros e artigos sobre a redação da constituição de 1988 e sobre as eleições brasileiras. Estas entrevistas visavam a circunscrever melhor a noção de brasilianismo, a conhecer as condições de trabalho dos brasilianistas franceses, assim como a trajetória intelectual e o pensamento deste especialista das relações entre direito e política.*

---

\* Professeur à l'Université Federal do Rio Grande (FURG).

\*\* Advocat (OAB-MT), formé à Unirondón

\*\*\* Doctorante en droit public à l'Université Paris 3 (Nouvelle Sorbonne).

## **Quand avez-vous commencé à travailler sur le Brésil ?**

Stéphane Monclaire: À l'automne 1987. C'est l'époque où se rédigeait l'actuelle constitution brésilienne. Les travaux de l'Assemblée nationale constituante étaient très animés et me semblaient très riches au plan scientifique. Leurs modalités différaient de ce que je connaissais. Les mobilisations sociales autour de la Constituante étaient nombreuses et m'impressionnaient. Je suivais tout cela, mais à distance et avec un léger temps de décalage car j'étais alors à Paris. Se tenir informé n'était pas facile. Internet n'existait pas ! Heureusement, un ami brésilien qui faisait ses études en France recevait assez régulièrement du Brésil quelques coupures de presse et me les transmettait. Je les dévorais. Plus je les lisais, plus cela me donnait envie de travailler sur ce processus constituant. C'est d'ailleurs à travers ces coupures de presse que j'ai appris le portugais. Je les lisais avec un dictionnaire à mes côtés, et peu à peu je fis des progrès. En mai 1988 mon premier texte sur la constituante était publié dans une jeune et prometteuse revue de science politique : *Politix*. Quelques semaines plus tard, je m'achetais un billet d'avion pour Brasília et allais arpenter les couloirs du Congrès, à la recherche de documents et d'interviews.

## **Etiez-vous déjà allé au Brésil auparavant?**

SM : Oui, deux fois. Mon premier séjour dans votre pays date de juillet 1986 ; c'était pour des vacances. D'ailleurs très réussies. J'y suis retourné quelques semaines plus tard, toujours pour des raisons privées. C'est alors que, dans une station routière du Minas Gerais, je suis tombé sur l'avant-projet de constitution, écrit par la Commission Afonso Arinos [groupe de réflexion d'une cinquantaine d'intellectuels désignés par le président Sarney]. Ce texte était d'une longueur tout à fait inhabituelle. Il comportait une spectaculaire constitutionnalisation de la loi, plus forte encore qu'au Portugal. En outre, il était parsemé d'articles exerçant

explicitement diverses fonctions symboliques. Or c'était là deux questions qui m'intéressaient déjà. De sorte que ça m'a donné envie de suivre les débats de la Constituante. Voilà comment les choses ont commencé. Cette Constituante et, plus largement, ce processus constituant m'obsèdent ; et je n'ai, depuis, cessé d'accumuler du matériel à leur sujet.

### **Quelles différences faites-vous entre travaux de l'Assemblée Nationale Constituante et processus constituant ?**

La Constituante c'est juste l'arène officiellement chargée d'écrire la nouvelle constitution. Mais cette constitution n'a pas été uniquement écrite par les membres qui la composaient. Ils ont été aidés par des assesseurs, des avocats, des professeurs de droit. Ils ont aussi affronté ou subi les pressions de multiples groupes organisés de la société civile : des syndicats, des associations de tout genre. Sans parler des nombreuses et efficaces pressions exercées par les militaires, la hiérarchie catholique ou le président Sarney. Le tout sous la surveillance et la participation des médias et de divers gouverneurs ou personnalités politiques influentes. L'intervention de ces acteurs, le cadre de leurs interférences et de leurs transactions montrent bien que le processus grâce auquel le pays a changé de constitution ne se limite pas géographiquement, ni politiquement à l'Assemblée qui en a voté le contenu. La Constituante est un lieu central, souvent décisif ; mais ce n'est pas le seul lieu où se prépare l'écriture de la future constitution. Ne serait-ce que pour cette raison là, mieux vaut parler de « processus constituant ». Mais il y a aussi une autre raison, toute aussi importante. Bien avant que ne débutent les travaux de la Constituante, donc bien avant février 1987, se disait que le Brésil allait peut-être puis certainement changer de constitution. Plus cette perspective sembla possible, plus le personnel politique de l'époque et une pléiade d'autres acteurs collectifs ou individuels ont cherché à peser sur le contenu de

cette constitution. Si bien que le texte promulgué le 5 octobre 1988 a de nombreuses sources externes et très antérieures à la Constituante. Il faut donc travailler sur le processus constituant. Isoler la Constituante du processus constituant ne permet pas de bien comprendre ce qu'elle a été, ni le texte dont ses travaux ont accouché.

**Les articles sur la réforme agraire sont un bon exemple de cette influence externe. Les mobilisations de l'UDR [association de gros propriétaires terriens] et des « sans terres » étaient très fortes.**

SM : Oui, on peut aussi citer les articles sur la justice militaire qui ont été écrits sous la surveillance très efficace de l'Armée, ou les articles sur l'enseignement privé. L'impact des pressions sur la Constituante se voit à de multiples endroits du texte. La taille même de la Constitution de 1988 en témoigne, ainsi que son organisation. Aujourd'hui encore cette Constitution est une des plus longues au monde. Car elle traite de multiples sujets qui, dans beaucoup de pays ou dans le passé brésilien, sont ou étaient traités au niveau de la loi ou dans des simples décrets. En plus, elle en traite souvent de façon détaillée, voire pointilliste. Ce texte est long car il y a eu constitutionnalisation de la loi en de multiples domaines. Et c'était prévisible !

**Pourquoi était-ce prévisible ?**

SM : D'abord, en raison de l'évolution du constitutionalisme. Depuis que ce mouvement de pensée est apparu, donc depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses recommandations n'ont cessé de s'élargir. Dans les années 1980, au Brésil comme dans de multiples pays, les élites juridiques, politiques, économiques et sociales ont une conception de la notion de Constitution et de ce qu'elle est sensée contenir assez différente de ce que pensaient les pères fondateurs états-uniens ou les révolutionnaires français. En deux siècles, la notion de constitution s'est enrichie. Ce n'est plus uniquement ce qu'en

disait, en 1789, le fameux article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme<sup>1</sup>. Ce n'est plus seulement un texte organisant la nécessaire séparation des pouvoirs et garantissant les droits qu'elle énonce. C'est aussi et depuis longtemps une déclaration de droits, de droits-libertés, donc de « droit de », et de droits-créances, c'est-à-dire de « droit à ». Il ne s'agit plus seulement de protéger les libertés, mais aussi de fournir des prestations aux individus. Et aux libertés et droits des personnes se sont peu à peu ajoutés, non sans lutte sociale et politique, les droits et libertés collectifs. Vous connaissez bien cette histoire. La constitutionnalisation de la loi est le fruit de cette évolution. Dans le cas brésilien, il y a déjà dans les constitutions de 1934 et surtout de 1946 beaucoup de choses qui, auparavant, étaient énoncés dans des normes de rang inférieur. Celle de 1988 témoigne d'une forte accentuation de cette propension. Mais il y a d'autres facteurs.

### **L'exemple portugais, notamment...**

SM : oui, vous avez tout à fait raison. Ce qui se passe au Portugal a toujours intéressé les élites de ses ex-colonies. Par exemple, la Révolution des œillets [mis à bas, en avril 1974, du régime autoritaire salazariste par l'intervention armée de jeunes officiers] avait retenu l'attention des militaires brésiliens alors au pouvoir. Et la Constitution de 1976, à peine promulguée, a été commentée dans toutes les facultés de droit brésiliennes. Le phénomène de constitutionnalisation de la loi y était particulièrement net. Elle traitait de nombreuses questions économiques et sociales. De sorte qu'elle est vite devenue un référent pour les juristes brésiliens.

---

<sup>1</sup> « Toute société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

## **Quelles étaient les autres facteurs de constitutionnalisation de la loi ?**

SM : J'en vois deux autres. D'abord la familiarité accrue des élites brésiliennes avec le concept de hiérarchie des normes et celui d'Etat de droit. Ces élites, y compris les élites syndicales, comprennent mieux au début des années 1980 ce qu'implique le principe de supériorité juridique de la norme constitutionnelle. Il y a de plus en plus de gens qui comprennent qu'une Constitution c'est la loi des lois. Ils réalisent qu'inscrire dans la Constitution un nouveau droit ou un droit déjà accordé par telle loi ou à travers tel décret, est bien plus avantageux pour la pérennisation et l'effectivité de ce droit. En effet, une fois que ce droit sera inscrit dans la constitution, ce ne sera pas facile de le supprimer ou d'en transformer certains aspects. Car une Constitution cela ne se modifie pas aussi facilement qu'une loi. Il faut des majorités qualifiées élevées, pas une simple majorité. Les procédures sont longues. En outre, ce nouveau droit sera, compte tenu de son rang constitutionnel, plus respecté. Notamment dans la jurisprudence. Car les juges ne peuvent guère contourner la hiérarchie des normes. Les décisions de justice tendront donc à rendre ce droit plus effectif. Or dans les années 1980, les retards de réformes économiques et sociales s'accumulent. Le régime militaire peine à satisfaire tout un ensemble de demandes provenant de la société, dont beaucoup sont très légitimes. Du coup, plein de groupes de pression se mobilisent pour que telle ou telle de leurs revendications soit prise en compte par la Constituante. Ils le font d'autant plus que celle-ci n'est pas rapidement convoquée. Elle le sera finalement en 1985 mais ne se mettra au travail qu'en février 1987 ; ce qui leur laisse le temps de s'organiser et de peaufiner leurs argumentaires. Et ils sont d'autant plus mobilisés qu'ils devinent puis constatent que les membres de la Constituante seront et s'avèrent peu représentatifs. L'Assemblée Nationale Constituante n'est qu'un Congrès Constituant, la réunion en

une seule entité de la Chambre des députés et du Sénat. Vu le mode de scrutin par lequel les sièges de député et sénateur sont attribués, et vu les filières du recrutement politique au Brésil, très peu de membres de la Constituante sont représentatifs de la société. C'est là un des principaux facteurs de constitutionnalisation de la loi.

### **Comment cela ?**

SM : La plupart des constituants souffrent d'un déficit de légitimité. Tactiquement ils doivent, s'ils veulent être réélus à la Chambre ou au Sénat, ou s'ils veulent devenir maire ou gouverneur, obtenir des appuis plus larges au sein de la population. Beaucoup d'entre eux vont donc avoir tendance à accepter ces revendications. C'est du reste pas le moindre des paradoxes de la Constituante : au début, elle est majoritairement plutôt conservatrice ; disons centre-droit. Au final, elle vote un texte progressiste sur de très nombreuses questions.

### **Tout à l'heure vous nous avez montré votre documentation sur la Constituante ; elle est impressionnante. Par exemple, vous avez l'ensemble des débats des commissions et sous-commissions.**

SM : Oui, cela représente plusieurs dizaines de milliers de pages. Ce qui est également très volumineux ce sont les amendements qui y ont été présentés et les avis émis sur eux par les divers rapporteurs. De ce qui a été édité sur le processus constituant par l'ANC, par la Chambre ou le Sénat, j'ai presque tout. Et cela grâce à un concours de circonstances et au soutien de quelques personnes. En aout 1988, alors que j'étais à Brasília, j'ai rencontré l'adjoint du Secrétaire général du Bureau de l'ANC<sup>2</sup>. Très vite il a mis à ma disposition

---

<sup>2</sup> Il s'agit de Mozart Vianna ; quelques mois plus tard, il deviendra Secrétaire général du Bureau de la Chambre.

énormément de choses, sans doute parce que j'étais d'une université étrangère réputée, plein d'enthousiasme et que nous avons tout de suite sympathisé. Le reste, je l'ai récupéré un an plus tard, toujours grâce à lui et au service des archives de la Chambre. Vous savez, la plupart des documents officiels publiés l'ont été à assez peu d'exemplaires. J'ai eu la chance de passer au bon moment et de rencontrer les bonnes personnes.

**Vous avez-aussi beaucoup de livres sur la vie politique brésilienne au cours des années 1970-80 et sur les questions économiques et sociales de cette époque...**

SM : C'est indispensable. Le processus constituant n'est pas autonome des situations politiques générales, par exemple, du retour à la démocratie ou de la transformation du système des partis. Plusieurs des débats qui vont l'animer ne sont pas non plus sans lien avec les difficultés économiques que traversaient alors le Brésil ou avec telle ou telle revendication sociale. Le degré d'autonomie du processus constituant n'est ni constant, ni le même pour chacune des interactions dont il fut composé. Cela dit, je ne crois pas avoir tant de livres que cela. D'ailleurs, j'ignore combien de livres, publiés au cours de cette période, traitent frontalement ou indirectement du processus constituant. Encore récemment, à São Paulo, j'étais dans une librairie de livres d'occasion. J'y ai découvert deux ouvrages de 1986, consacrés à la future constitution et dont j'ignorais l'existence. L'un était un avant-projet complet de constitution écrit par un avocat ; je l'ai acheté et il a rejoint la quinzaine d'autres ouvrages de ce type déjà en ma possession. L'autre traitait de la nécessité de changer d'ordre constitutionnel.

**En nous montrant votre documentation, vous nous disiez qu'assez peu de thèses ou de mémoires de recherches avaient été soutenus sur la Constituante, comparativement à la richesse de ses débats. Comment expliquez-vous ce décalage ?**

SM : J'y vois trois raisons principales. D'abord, l'objet est à



l'interface du droit et de la sociologie politique. Or au Brésil les professeurs de droit enseignent surtout le droit positif, valorisent cette approche des questions juridiques ; de sorte que les thèses et « *dissertações de mestrado* » qu'ils dirigent vont essentiellement porter sur les normes édictées et la jurisprudence qu'elles occasionnent. Ce qui les intéresse c'est la norme une fois promulguée ; ce n'est pas la norme en écriture. Par exemple, le Brésil a depuis quelques années un nouveau Code civil. On compte déjà toute une ribambelle d'ouvrages sur ce que ce Code dit, mais pratiquement aucun sur comment ce nouveau Code a été écrit, sur les débats ayant orienté ou décidé de son contenu. Avec la Constitution de 1988, c'est pareil. Il y a des centaines d'ouvrages commentant son contenu, façon droit positif ; et quand ils s'intéressent à la transformation des normes de rang constitutionnel, ils vont traiter, non pas des débats de la constituante, mais des amendements faits à la constitution de 1988. Les juristes n'ont pas le réflexe de questionner la constituante. Ils n'ont pas été formés à cela ; ce genre d'approche n'est pas légitime dans leur champ académique. Pour des raisons quasi symétriques, les sociologues brésiliens du politique ou les professeurs brésiliens de science politique ne sont pas non plus portés à étudier en profondeur le processus constituant. Ils n'ont pas été formés au droit. Combien d'entre eux ont-ils de notions précises de droit de constitutionnel ? Pour saisir ce qui se passe dans la Constituante il leur faut assimiler le règlement interne et ses usages, être familiarisés avec les catégories du droit et le vocabulaire juridique, le style d'énonciation juridique, bref avec tout ce qu'un juriste manie aisément. Leur gêne par rapport au droit ne s'observe pas seulement face à la Constituante ou face au processus constituant. On la constate aussi face à des objets comme l'impeachment du président Collor. Mes collègues politistes brésiliens ayant écrit sur cet objet ont beaucoup décrit et analysé les manifestations de rue de 1992. Certes, celles-ci ont joué un grand rôle dans le

vote des députés puis dans la démission de Collor, mais ils n'ont guère perçu le rôle tout aussi déterminant des interprétations faites de divers textes par les présidents de la Chambre et du Suprême tribunal fédéral. Faute d'avoir tous les bons outils, on ne peut observer que partiellement l'objet visé ; et ce regard partiel peut biaiser l'analyse.

**Mais il existe maintenant un courant néo-institutionnaliste au sein de la science politique brésilienne. La revue *Dados*, ces dernières années, a publié plusieurs articles importants sur les institutions, notamment sur le travail parlementaire.**

SM : Oui, c'est vrai. Mais cela n'a commencé qu'à la fin des années 1990, notamment à travers des travaux sur les mesures provisoires. C'est-à-dire environ dix ans après la promulgation de la constitution, donc dix ans après la fin du processus constituant. Je me réjouis de l'existence de ces travaux. Ils m'apprennent généralement beaucoup, même si ces dernières années le néo-institutionnalisme brésilien penche dangereusement vers l'objectivisme ; ce qui à mon sens nuit à la justesse des analyses présentées. Je constate aussi que les juristes brésiliens, en tout cas dans certaines universités, sont plus ouverts qu'autrefois à l'étude d'objets contenant une forte dimension politique. Mais ce double mouvement, entre des politistes plus curieux du droit et des juristes plus soucieux de la politique, n'a pas provoqué une très nette hausse du nombre de thèses ou « *dissertações de mestrado* » sur la Constituante. Car les chercheurs se heurtent encore à l'absence de documentation détaillée dans leur université. Là réside la seconde raison majeure du faible nombre de thèses et autres travaux universitaires sur la Constituante. Les bibliothèques universitaires sont des déserts sur la Constituante. Très peu disposent des 16 volumes des débats de l'assemblée plénière. Aucune n'a la totalité ou ne serait-ce qu'une grande partie des avant-projets discutés en commission thématique. Sans parler des débats des commissions et sous-commissions. Même

l'UnB qui est pourtant à deux kilomètres du Congrès ne les a pas. Pour pouvoir travailler sur la constituante, il faut aller au sous-sol de la bibliothèque de la Chambre et y rester très longtemps. Les doctorants ou les étudiants de São Paulo, de Recife, de Porto Alegre ou de toute autre grande ville universitaire n'ont pas les moyens financiers pour y effectuer des séjours prolongés ou répétés. Et lorsqu'ils y vont, les rares fonctionnaires qui connaissaient bien l'organisation et le contenu des archives, je pense notamment à Dilson Brusco, sont à la retraite depuis déjà plusieurs années et ne peuvent donc plus les renseigner. Je vous disais tout à l'heure comment j'avais obtenu la documentation de la constituante ; et bien selon Dilson, à l'époque j'étais le seul professeur, et à travers moi la Sorbonne était la seule université, à avoir sollicité l'obtention d'un exemplaire de chacun des documents édités par la Constituante. Et quand quelques années plus tard, des centres de recherche brésiliens ou des bibliothèques universitaires brésiliennes s'adressèrent à la Chambre ou au Sénat pour recevoir ces documents, la plupart d'entre eux étaient épuisés depuis longtemps.

**Toutefois aujourd'hui cette documentation est numérisée, disponible sur les sites internet de la Chambre et du Sénat. Travailler sur la constituante est donc devenu matériellement plus facile.**

SM : Moins que vous le pensez. Le chercheur brésilien ou brasilianiste qui recourt à internet est prisonnier de l'indexation de ces documents. Les clefs d'entrée et les procédures des moteurs de recherche choisies par la Chambre et le Sénat ne sont pas toujours celles permettant d'accéder aux documents les plus instructifs ou aux documents espérés. Ces procédures ont beaucoup d'avantages, mais elles ont aussi des défauts. De toute façon, cette numérisation ne supprime pas, voire renforce, l'effet d'intimidation que provoque la masse de documents édités par Constituante. Rien que pour les sessions plénières,

on compte 19.000 discours et environ 1.000 votations. Ces chiffres sont monstrueux et donc un peu décourageants. Même si le chercheur restreint son sujet à un débat particulier, par exemple la durée du mandat Sarney ou la réforme agraire, l'organisation du pouvoir judiciaire, les droits des salariés, il lui faudra quand même consulter une foule de documents. Etudier sérieusement la constituante nécessite donc beaucoup de temps. Plus encore pour le processus constituant. C'est là le troisième motif pour lequel il y a peu de thèses sur la Constituante et encore moins sur le processus constituant. D'ailleurs, je connais plusieurs chercheurs qui ont envisagé de travailler sur la constituante, mais qui ont préféré se consacrer à des objets scientifiques plus simples à approcher.

**J'ai également vu que vous aviez une grande partie de la presse quotidienne de l'époque. Comment de Paris avez-vous fait ?**

SM : Là aussi j'ai eu de la chance mais il m'a fallu également être persévérant. La chance c'est qu'en 1989 une bibliothèque universitaire parisienne a reçu la visite des services de sécurité. Elle disposait d'une collection entière de *O Estado de São Paulo*, allant de 1984 à 1988. Mais faute de place, elle avait mis toutes ces piles de journaux devant une issue de secours, bloquant du même coup celle-ci. Les services de sécurité ont donc exigé que ces piles soient mises dans un endroit plus conforme. Et comme cette bibliothèque n'avait plus d'espace suffisant pour cela, elle décida de s'en séparer. Or je venais souvent travailler dans cette bibliothèque, j'ai donc eu vent de cette histoire. J'ai proposé de prendre tous ces journaux et d'en prendre soin. À peu près au même moment, j'ai pu aussi récupérer, chez des abonnés de la *Folha de São Paulo*, près de 450 numéros publiés de 1986 à 1988, donc couvrant les travaux de la Constituante. Toutefois cela ne suffisait pas pour pouvoir bien travailler. J'ai donc pendant des années et chaque fois que j'allais à Brasília, épluché un par un la centaine de

dossiers de presse portant sur la constituante et patiemment élaborés par les bibliothécaires de la Chambre et du Sénat. J'ai photocopié chaque article qui me paraissait intéressant et ramené la photocopie à Paris. Cette collecte s'est achevée en 2005 et représente environ 12.000 articles, que j'ai partiellement organisés en banque de données.

**Ce recensement concernait uniquement la presse quotidienne ?**

SM : Principalement. Mes archives recouvrent six quotidiens en plus des deux déjà mentionnés : *Globo*, *JB*, *Gazeta Mercantil*, *Jornal da Tarde*, *Jornal de Brasília* et *Correio Braziliense*. S'agissant des hebdomadaires, *Veja* e *Istoé* étaient évidemment des sources incontournables.

**Je crois que depuis quelques années le Sénat a numérisé ces dossiers de presse.**

SM : Oui, tous ces articles sont disponibles sur le site du Sénat. C'est une excellente chose. Le travail accompli par ces bibliothécaires est remarquable. J'ai d'ailleurs terminé mon recensement au moment où le Sénat s'est mis à numériser ces dossiers de presse. Une amie m'a alors fait observer que j'aurais dû attendre l'ère numérique et, entretemps, profiter de la vie ou travailler sur un autre sujet. Mais je ne le regrette nullement. Car je préfère amplement travailler à partir de mes photocopies, que de devoir télécharger ces articles numérisés et les consulter sur un écran. Sur ces photocopies, je peux souligner, annoter, cocher ; sur l'écran je ne peux rien faire, sauf lire.

**Y-a-t-il des livres ou des documents que vous estimez importants et qui vous manquent encore sur le processus constituant ?**

SM : Oui quelques uns, mais ce que j'aimerais surtout avoir c'est une banque de données, baptisée « SAIC ». Cette banque

a été conçue par le PRODASEN [service informatique du Sénat] et comporte les 73.000 suggestions adressées en 1986 par des citoyens aux futurs constituants. A l'époque, le PRODASEN avait diffusé des centaines de milliers de formulaires à travers le pays. Les brésiliens pouvaient y indiquer en quelques lignes ce qu'ils souhaitaient voir inscrit dans la nouvelle constitution. Mais ce formulaire comportait aussi un questionnaire demandant à ces personnes d'indiquer leur sexe, leur âge, leur type de profession, leur niveau de revenu et leur ville de résidence. Vous imaginez tous les croisements statistiques que cette banque permet de faire. Ce qu'elle nous apprend sur le niveau de politisation des brésiliens, sur leur représentation du droit et du politique ! Cette banque est une véritable mine, bien qu'elle souffre de plusieurs défauts de conception. J'ai d'ailleurs dirigé un livre collectif, publié en 1991, qui lui est entièrement consacré.

### **Ce livre, c'est *A Constituição Desejada* ? <sup>3</sup>**

SM: Oui, c'est cela. Par la suite, j'ai toujours essayé d'obtenir une copie informatique de ces suggestions et de ces données. Cela afin de réorganiser cette banque et d'en exploiter plus finement le contenu. Malheureusement et malgré maintes démarches, y compris au plus haut niveau du Sénat, je n'y suis toujours pas arrivé<sup>4</sup>.

### **Parmi les documents que vous avez réunis sur la constituante, lesquels vous plaisent le plus ?**

SM : Certaines caricatures ou dessins publiés dans les journaux me font encore beaucoup rire, notamment ceux de Gougon, Lopes, Spacca...

---

<sup>3</sup> Livre intitulé *A Constituição Desejada* (Brasília, Cegraf, 2 vol.).

<sup>4</sup> Quelques mois après avoir accordé cette interview, Stéphane Monclair recevra du PRODASEN une copie des suggestions et des données personnelles de leur auteur respectif, à charge pour lui de bâtir une nouvelle banque permettant de les exploiter.

## **Je voulais dire « quels documents vous donnent le plus de plaisir intellectuel, de plaisir scientifique ? »**

SM : Il n'est pas facile de répondre à cette question. Au fil des ans, à force de rassembler une vaste documentation sur le processus constituant, je suis devenu un peu collectionneur. De coup, comme tous les collectionneurs, la pièce qui me plaît le plus n'est pas forcément la plus belle, mais la plus rare. Par exemple, j'aime beaucoup le document sur lequel Mario Cóvas, aidé de quelques camarades, a comptabilisé, au cours d'une session plénière et dans un climat de grande tension politique, les signataires de certains amendements pour y débusquer les constituants qui avaient signé plusieurs fois le même amendement et ainsi aidé, volontairement ou non, à rendre celui-ci prioritaire. Quand je vois ce document, c'est comme si j'avais devant moi un condensé, extrêmement vivant et sonore, des manœuvres procédurales par lesquelles pouvait s'obtenir la victoire ou un début de victoire. Il me suffit de le regarder pour me sentir soudainement au sein de la Constituante. Certaines photos me donnent aussi cette sensation. Avant que la Chambre ne numérise des milliers de clichés faits à l'époque, j'avais pu récupérer environ 200 d'entre eux.

## **Et la pièce la plus belle ?**

SM : Sans conteste, ce sont les feuilles de votation de l'assemblée plénière.

## **C'est-à-dire ?**

SM : Les feuilles qui sortaient de l'imprimante située sous le panneau de votation et directement reliée au système de votation électronique, chaque fois qu'un texte ou un amendement venait d'être mis aux voix. Sur ces feuilles apparaissent le nom des constituants ayant voté et ce qu'ils ont voté. J'ai eu copie de ces feuilles dès 1989. Il y en a près de 1000. Dans environ un cas sur quatre, leur contenu diffère des

listes de votation publiées dans le *Diário da Assembléia Nacional Constituinte* (DANC) ; liste pourtant élaborée à partir des feuilles de votation. Par exemple, sur la feuille de votation, Zé et Paulo votent « sim » concernant l'amendement « X »; mais dans le DANC ils votent « não ». Comprenez-moi bien, le total des « sim », le total des « não » est bien identique dans les deux documents, mais la liste nominative des votes « sim » et des votes « não » diffère. La bonne liste, c'est évidemment celle sortie de l'imprimante ; pas celle du DANC.

### **Pourquoi ces différences ?**

SM : Elles tiennent aux procédures d'élaboration du DANC et aux conditions de travail de certains personnels du Cegraf [imprimerie du Sénat, chargé de publier la plupart des textes de la Constituante]. Le plus drôle, c'est que malgré la fréquence de ces erreurs d'imprimerie, aucun député, ni aucun sénateur n'a demandé de rectification. Sans doute n'avaient-ils pas ou ne prenaient-ils pas le temps de lire chaque jour le DANC et de vérifier la justesse que ce qui y était imprimé. Autre explication : ils confondaient entre elles les diverses votations de la veille ou ne se rappelaient plus ce qu'ils avaient voté à chacune d'elles. Les votations sont d'ailleurs un des sujets dont traitera le livre que je prétends écrire prochainement sur la constituante et, plus largement, sur le processus constituant. Ce livre, voilà déjà au moins dix ans qu'il aurait dû être terminé.

### **Qu'est-ce qui en a retardé l'écriture ?**

SM : Quatre choses. D'abord, pour tout un ensemble de chapitres, il me fallait réunir et exploiter des documents journalistiques, que je ne récupérais que peu à peu. D'autre part, malheureusement et contrairement à beaucoup de mes collègues, j'écris très lentement. En plus, j'ai été absorbé par l'actualité brésilienne et les demandes d'articles scientifiques ou de vulgarisation que celle-ci provoquait. Le Brésil n'est pas un pays calme. Il s'y passe souvent des choses rares et qui



intéressent la science politique. Rappelez-vous... Un an après la promulgation de la Constitution, les Brésiliens élisent Collor à la tête du pays. La victoire de cet outsider, le puissant appui de TV-Globo dont il a bénéficié, la déroute des vieux caciques et la seconde place de Lula, amenaient nécessairement les politistes brésiliens ou brasilianistes à écrire sur ces sujets. Puis, en plein milieu de son mandat présidentiel, le président Collor démissionne suite à l'ouverture d'une procédure d'impeachment. Un chercheur qui s'intéresse aux institutions politiques ne peut évidemment pas laisser passer cela ; un brasilianiste encore moins, le marché éditorial scientifique non plus. En 1993 : référendum sur le système de gouvernement. Et un an plus tard : plan real et élection de son concepteur, du moins de son pilote, à la présidence de la République. Bref de 1989 à 1994, je n'ai guère eu le temps d'écrire sur mon cher processus constituant. Certes, la suite fut plus calme ; mais j'étais pris par l'écriture d'autres papiers, sur d'autres problématiques. Et puis en 2002, nouveau tremblement de terre : élection de Lula à la tête du pays. La présence de cet ancien ouvrier au sommet de l'Etat m'a valu commande de multiples papiers scientifiques et de vulgarisation. En 2006, Lula se fait réélire, non sans avoir été un temps éclaboussé par un gigantesque scandale –le *mensalão*. Maintenant, il s'apprête à faire élire sa dauphine, donc une femme. Voilà encore un évènement qui conduira des rédacteurs en chef et des directeurs de revue à me solliciter. Bref, suivre et devoir analyser la politique brésilienne, ce n'est pas suivre une routine. Et faute de routine, je ne peux travailler longuement ou principalement sur le processus constituant. En près de 25 ans, je n'ai pu le faire que de temps en temps, entre deux communications ou articles à préparer. D'où mon sentiment que cette étude du processus constituant brésilien est quelque peu sisyphienne.

**Vous parliez de quatre raisons à ce retard de publication, mais n'en avez mentionné que trois. Quelle est la quatrième ?**

SM : C'est évidemment l'ampleur et la complexité du processus constituant. Maintes fois Jacques Lagroye, immense politiste, pionnier français de la sociologie politique des institutions, a tenté de m'aider à débroussailler cet immense amas d'interactions. Mais il le reconnaissait lui-même, ça n'a rien de facile. Le processus constituant brésilien me paraît être un merveilleux exemple de phénomène social total. Et comme je suis du genre perfectionniste, souhaitant parler de presque tout et aimant conter en détails chacune des choses supposées importantes, le débroussaillage ne fut que partiellement entrepris. Jacques Lagroye était mon directeur de thèse, mais aussi un véritable ami. Il est décédé l'an dernier [2009] et me manque beaucoup. Ce livre lui sera dédié.

**Ce livre sera-t-il une synthèse des débats ayant composé le processus constituant ou analysera-t-il des périodes particulières ? Plus certaines questions que d'autres ?**

SM : Produire une synthèse serait très difficile et quelque peu superficiel, vu la longueur et la complexité de ce processus. J'ai donc préféré privilégier certains points qui me paraissent importants. On y trouvera par exemple, des chapitres sur la longue histoire de la convocation de la constituante, sur l'élection des constituants, sur l'écriture du règlement interne de la Constituante, sur les relations inter et intra-partisanes au sein de la Constituante, donc sur la création du PSDB et sur le Centrão. Il y aura aussi des chapitres sur certains débats majeurs comme la question du système de gouvernement ou celle de la durée du mandat du président Sarney. D'autres décriront la vie quotidienne des constituants, le rôle de l'informatique et de la presse, les pressions des forces armées ou de la Présidence de la République, etc. Bien sûr le tout débutera par un long chapitre fixant le cadre d'analyse global et

par un « état des travaux » existants sur ce processus constituant. J'aimerais bien que le premier volume soit publié à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la constitution de 1988, mais j'ai déjà pris beaucoup de retard dans la rédaction.

### **Comment s'intitulera ce livre ?**

SM : Le titre général sera sans doute « sociologie politique d'un processus constituant », ce n'est pas très sexy, mais c'est bien ce que j'entends faire. Mon but c'est de comprendre ce qui a fait qu'une nouvelle constitution ait été mise sur chantier et ce qui a fait qu'elle soit rédigée selon telles modalités et non pas différemment. Mon but c'est aussi de saisir les raisons pour lesquelles son écriture a été si longue, les raisons de son contenu et les effets sociaux ou politiques qu'a eu son déroulement sinueux. Ce processus constituant est un sujet si riche scientifiquement qu'il ne m'a jamais quitté. Il demeure ma marotte et me paraît inépuisable, tant il oblige à aborder tout un ensemble de domaines. Par exemple : représentation, mobilisations sociales, relations entre droit et politique, transition et consolidation démocratique, Etat et société, personnel et partis politiques, armée et pouvoir civil, institutions...

### **Voilà bientôt 25 ans que la constitution a été promulguée, travailler aujourd'hui sur la constituante devient presque un travail d'historien.**

SM : Oui et non. D'abord, si l'inéluctable marche du temps fait que tous les événements actuels vont très vite appartenir à l'histoire, les faits passés ne sont pas propriété exclusive des historiens. Un objet qui est traditionnellement étudié par une discipline peut entrer dans le champ de compétence d'une autre. Nulle discipline n'a de monopole absolu sur ses objets, quand bien même seraient-ils canoniques. Il peut y avoir plusieurs regards sur un même objet ; et généralement cette

pluralité de regards permet à tout le monde de mieux comprendre ledit objet. Marc Bloch a écrit des pages lumineuses sur cela. Je crois beaucoup à la pluridisciplinarité, à la complémentarité des approches ; pas aux frontières entre disciplines scientifiques ; en tout cas, pas à la rigidité de ces frontières. L'idée même de frontière va à l'encontre de la circulation des idées et du principe de curiosité. Les sciences se chevauchent, s'entremêlent, se scindent et se recourent. Cela par effet de champ, comme dirait Bourdieu ; et parce que la réalité sociale est à la fois construite et rétive.

**Vous évoquiez votre passion pour le processus constituant. Pourtant, à regarder la liste de vos publications, c'est plutôt le thème des élections qui prédomine. Les questions électorales seraient-elles un autre thème passionnant ?**

SM : L'ennui avec les élections, c'est qu'il y en a toujours de nouvelles. Bien sûr, c'est tant mieux pour la démocratie ; mais pour les chercheurs, leur succession pose parfois problème. Ainsi au Brésil, il y a des élections tous les deux ans. De sorte que si on veut faire un travail sérieux, fouillé et donc un peu long, à peine termine-t-on d'écrire un gros article scientifique sur telle élection ou tel aspect de telle élection, que débute déjà une nouvelle campagne électorale. Et hop, des revues françaises vous demandent un papier sur cette nouvelle élection. C'est inévitable. Car en France, ce qu'on attend principalement d'un politologue spécialiste de tel ou tel pays étranger c'est qu'il couvre les événements majeurs de l'actualité politique de ce pays. De sorte qu'à chaque élection, des revues scientifiques ou de vulgarisation lui demande des papiers ; et la presse, des interviews. Récuser trop ces sollicitations, c'est prendre le risque de se marginaliser professionnellement. Mais les accepter toutes ou en accepter trop, c'est prendre le risque de tomber dans la routine et accepter de se répéter.

### **Comment cela, se répéter ?**

SM : Quand on écrit souvent sur des élections on est forcément obligé de se répéter un peu, puisqu'à chaque élection, il faut reparler des caractéristiques du corps électoral et des partis politiques, expliquer le ou les modes de scrutin, le système de sélection des candidats à la candidature, l'importance des postes en jeu et de certains médias, etc. De plus, pour écrire ces papiers on a, en gros, toujours besoin des mêmes types de données ; du coup, on se dirige presque toujours vers les mêmes sources d'information. Alors à force, cela devient lassant. Donc j'alterne. J'observe avec attention chaque élection mais je n'écris pas de papier scientifique sur chacune d'elles. Et puis j'aime m'oxygéner l'esprit en étudiant de temps en temps des sujets différents, que je juge intéressants sur le plan scientifique. Par exemple, le développement étatique, les privatisations, le système des partis, la question fiscale, le charisme.

### **Il y-a-t-il un point commun à l'ensemble de vos publications sur le Brésil ?**

SM : Presque toutes contiennent des exemples et des réflexions sur l'interaction entre droit et politique, que ce soit dans un contexte d'instabilité institutionnelle ou en période routinière. C'est sera aussi au cœur de deux textes que j'ai en projet : l'un sur l'histoire du TSE, l'autre sur les campagnes électorales radiotélévisées officielles [c'est-à-dire sur ce que les brésiliens nomment « *Horário gratuito de propaganda eleitoral* »]. Cela tient beaucoup à ma formation universitaire et à des lectures ou rencontres importantes.

### **Quel a été votre parcours universitaire ?**

SM : Après le lycée, qui était d'ailleurs un collège catholique, j'ai commencé à faire du droit à Paris 1. Moins par attirance intellectuelle qu'à cause des perspectives d'emploi que cette formation offrait. À l'époque les études me passionnaient bien

moins que la musique, le cinéma ou la politique. Pourtant le droit constitutionnel m'a aussitôt plut. Plus exactement, l'approche des questions constitutionnelles qui était alors menée à Paris 1 sous l'influence de Maurice Duverger, ouvrait des perspectives intellectuelles séduisantes. Une des matières enseignées en droit était la sociologie politique, j'adorais cela. J'aimais bien aussi le droit des affaires. En revanche, je ne comprenais pas grand-chose au droit administratif français ; et tout ce qui était droit positif m'ennuyait. De sorte qu'après ma licence, j'ai opté pour la filière science politique ; toujours à Paris 1, mais à la Sorbonne. J'y ai trouvé des choses bien plus à mon goût, tout en continuant des films.

### **Vous étiez acteur ?**

SM : Non, sauf dans deux ou trois films. J'étais à la fois réalisateur, caméraman, monteur et producteur de courts et moyens métrages appelés « expérimentaux », diffusés dans des circuits parallèles ou dans des festivals et à la cinémathèque française. J'en ai fait jusqu'en 1986. Après, ma vie professionnelle ne m'en a plus laissé le temps. En plus, la réalisation de ces films coûtait assez cher, or mes charges familiales ne me permettaient plus de financer mes nouveaux projets cinématographiques.

### **Vous dites cela sur un ton dans lequel quelques regrets.**

SM : Tout ça est très loin, mais j'en garde une certaine nostalgie. Remarquez, il y a dans le métier d'enseignant un côté spectacle. Ne dit-on pas que le meilleurs pédagogues sont ceux qui savent bien communiquer ? À travers l'écrit, on peut aussi satisfaire quelques aspirations esthétiques. Je ne crois pas que mes publications aient du style, mais je m'efforce de dire les choses joliment tout en veillant à ce que la forme ne dénature pas le fond. Sous cet angle, écrire des textes scientifiques me rappelle un peu mes travaux cinématographiques.

## **Quelle science politique était alors enseignée à la Sorbonne ?**

SM : La discipline se sociologisait à vitesse accélérée. Plus exactement, les cours sur les organisations politiques, sur l'Etat et les institutions étaient de plus en plus inspirés par des réflexions sociologiques, empruntées notamment à Weber et Bourdieu. Mais Maurice Duverger conservait toute son aura, en tout cas aux yeux des étudiants. De sorte qu'en seconde année de Master, on appelait alors cela DEA, j'ai choisi l'option « institutions politiques » et réalisé un mémoire sur le rôle de l'épouse du chef de l'Etat sous la V<sup>o</sup> République. C'est en préparant ce mémoire que m'est venue l'envie d'être chercheur. Aussitôt après, j'ai fait un autre DEA, cette fois-ci de sociologie, à Paris 7. Puis en 1984 j'ai été recruté comme enseignant au Département de science politique de la Sorbonne.

## **Vous parliez aussi de rencontres importantes...**

SM : J'ai eu à la fin des années 1980 de longues conversations avec Jacques Lagroye et Bernard Lacroix. Leur approche des institutions m'a beaucoup influencé. Grâce à eux j'ai pu franchir rapidement plusieurs paliers dans la compréhension des institutions. Mon chapitre dans l'ouvrage collectif qu'ils ont dirigé et qui était consacré à l'institution présidentielle<sup>5</sup> m'a permis de fusionner mes envies de travailler sur le symbolique, la construction des rôles, les usages du droit et l'ordre social. Plus tard, ce sont des échanges avec Daniel Gaxie et Michel Dobry qui m'ont stimulé.

## **Vos enseignements à la Sorbonne portent-ils sur le Brésil ?**

SM : Aucun ; mais c'est tout à fait normal. Ni le Brésil, ni

---

<sup>5</sup> Chapitre intitulé "L'usage du protocole : mise en scène rituelle et travail d'institutionnalisation", in *Le Président de la République*, Paris , PFSP, 1992.

l'Amérique latine ne sont inscrits au programme des diplômes délivrés par mon UFR. Certes, si le thème du jour s'y prête, je peux un instant faire un détour vers le Brésil aux fins d'illustrer tel ou tel propos. Mais cela survient rarement car mes cours ne s'y prêtent pas. Reste que je suis globalement satisfait de mon service d'enseignement. Il porte sur des matières que j'aime et dont les avancées scientifiques m'aident parfois à mieux penser le Brésil politique. En plus, être enseignant de cet UFR me permet d'être face à de bons étudiants et de croiser régulièrement des gens comme Michel Dobry, Bastien François, Loïc Blondiaux ou Jacques Gerstlé. Avoir de tels collègues est un vrai plaisir.

### **Ces prénoms sont tous masculins. Votre UFR comporterait-il aucune femme ?**

SM : Si, bien sûr, j'y croise aussi Brigitte Gaïti, Delphine Dulong, Frédérique Matonti ou Isabelle Sommier. Au total nous sommes 31 enseignants, dont un tiers de femmes.

### **Quelles matières enseignez-vous actuellement ?**

SM : Les institutions politiques françaises et européennes, en Licence ; et la théorie politique, en Master. Mais il y a encore peu l'IHEAL [Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, Université Paris 3, Sorbonne nouvelle] me confiait quelques heures sur le Brésil politique. Je souhaitais que cet enseignement fût plus long ; mais le Brésil n'est qu'un des pays d'Amérique latine, et surtout la politique n'est qu'une des facettes des pays et des sociétés que les étudiants de l'IHEAL doivent apprendre à connaître. Je n'aimerais pas que tous mes enseignements portent sur le Brésil. Car mes journées, que ce soient mes heures de lecture ou d'écriture, sont déjà fortement consacrées à votre pays. Je suis brésilien, mais pas pleinement monomane.



## **Qu'est-ce qu'un brasilianiste ? Ce mot a longtemps été dépréciatif au Brésil.**

SM : Sa signification n'a pas seulement varié dans le temps ; elle a aussi varié d'un pays à l'autre. À l'étranger, les termes isomorphes dont le mot portugais "brasilianista" provient ont connu eux aussi des usages différents. Aujourd'hui cette définition est stabilisée, consensuelle. Un brasilianiste est un chercheur, homme ou femme, qui n'a pas fait ses études universitaires au Brésil, qui n'y vit pas en permanence, ni la plupart du temps, et qui travaille sur ce pays ou sur des facettes actuelles ou passées de ce pays. Il y a donc des brasilianistes historiens ou économistes ; d'autres sont anthropologues, juristes, géographes, politistes, sociologues, etc. Si cette définition a été si longue à s'imposer c'est que définir ce mot n'était pas qu'un enjeu savant, du moins académique. C'était aussi un enjeu politique.

## **Le mot apparaît quand exactement ?**

SM : C'est très difficile de le savoir. Ce qui est sûr, c'est que durant les années 1960 les études sur le Brésil, surtout en histoire, se multiplient aux Etats-Unis. Elles s'y institutionnalisent au plan académique. On parle alors de "*brazilianism*" et, par effet d'entraînement, de "*brazilianists*". D'autant qu'au Brésil, au début des années 1960, sont parfois appelés "brasilianistas" des étudiants boursiers étasuniens en science sociales qui viennent travailler sur le Brésil. À la fin de la décennie et tout au long des années 1970, l'emploi du mot "*brasilianista*" devient plus fréquent ; mais le mot change de sens. En effet, des universitaires brésiliens, pas ceux qui étaient alors en exil, s'emparent du mot. Ils l'emploient surtout pour désigner, non sans malveillance, des historiens et des économistes étasuniens, auteurs de livres récents sur le Brésil. Ils leur reprochent, souvent à raison, de méconnaître certaines des réalités brésiliennes. Toutefois si le mot "*brasilianista*" devient péjoratif ce n'est pas seulement sous l'effet de cette

critique réaliste. C'est aussi sous les coups de buttoir de quelques intellectuels conservateurs, généralement favorables au régime militaire d'alors. Les critiques qu'ils adressent à ces auteurs étasuniens sont d'autant plus vives qu'ils leur reprochent de propager implicitement des idées politiques qu'ils estiment dangereuses, car favorables à la démocratie et au libéralisme. Sous leur plume, le mot "*brasilianista*" s'avère presque une insulte. La mutation sémantique s'opère aussi parce que le champ intellectuel brésilien est encore fortement emprunt d'une culture du souverainisme. De fait, dans des pans entiers de la société brésilienne d'alors existe un anti-nord-américanisme et un fort nationalisme. Si bien que la presse brésilienne, y compris la presse progressiste, se met elle aussi à parler de "*brasilianista*", généralement pour jeter suspicion et discrédit sur les auteurs yankees. Quel contraste avec les Etats-Unis ! Là-bas, le mot "*brazilianist*" était devenu d'usage courant et ne préjugait aucunement des qualités ou des défauts scientifiques des chercheurs et des enseignants spécialistes de votre pays ; c'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui. Mais au Brésil, à l'époque, l'emploi du terme "*brasilianista*" s'accompagne d'une péjoration de son sens. Au point qu'en France, beaucoup de chercheurs en sciences humaines et sociales travaillant sur le Brésil ne se revendiquaient pas comme "brésilianistes", ni "brasilianistes". Ils se disaient simplement "spécialistes du Brésil" ou "latino-américanistes".

### **Quand les chercheurs français se sont-ils mis, dans leur large majorité, à se dire brasilianistes ou brésilianistes ?**

SM : Au tout début des années 2000. Car il fallait d'abord qu'au Brésil le terme "*brasilianista*" devienne neutre. Et ce n'est qu'au fil des années 1990 qu'il l'est devenu. En outre, il faut se rappeler du climat qui régnait en France, dans les années 1970-1990 parmi les universitaires de sciences humaines et sociales. L'individualisme méthodologique,

apparu dans les années 1960 aux Etats-Unis et qui y avait connu aussitôt un vif succès, rencontrait beaucoup de résistances en France. La plupart des intellectuels français étaient alors nourris de structuralisme ou de poststructuralisme façon Bourdieu, Foucault ou Lacan. Ils n'acceptaient pas cette nouvelle manière de penser l'action. Ils n'intégreront cette théorie que lorsqu'elle aura été reformulée et sera devenue plus sophistiquée. Entre temps, ces intellectuels tendront donc à se démarquer de ce qui se dit généralement aux Etats-Unis. Par conséquent, les chercheurs français qui, à cette époque, travaillent sur le Brésil n'ont guère envie de s'appeler ou de se faire appeler "brasilianistes" ou "brésilianistes". Ils ne veulent pas être affublés d'une étiquette qui renvoie à des auteurs nord-américains. Car revendiquer ou user de cette étiquette risquerait de les faire passer, par association d'idée ou glissements successifs du raisonnement, pour des partisans de l'individualisme méthodologique. Cette histoire des mots est passionnante.

**Vous vivez en France. Vos séjours au Brésil sont, je suppose, espacés et jamais bien longs ; ce qui vous contraint à devoir suivre l'essentiel de l'actualité politique brésilienne à 9.000 kilomètres de distance. Cette extériorité est-elle très gênante ?**

SM : Grace à internet, les distances géographiques sont abolies. D'un click, on peut accéder de France ou de tout autre endroit de la planète à tout un ensemble d'informations, de statistiques, d'interviews, d'images et de documents en tout genre. Auparavant, seule une infime partie de tout cela était accessible à qui vivait hors du Brésil. Du coup, les brasilianistes s'efforçaient d'aller au Brésil le plus souvent et le plus longtemps possible. Aujourd'hui, ces voyages et ces longs séjours sont moins indispensables. De toute façon, être physiquement et en permanence sur le terrain ne garantit pas toujours une meilleure vision de la plupart des choses, ni une

meilleure compréhension. Fabrice à Waterloo [célèbre personnage de Stendhal] a beau être sur le champ de bataille, il ne comprend rien. On peut parfaitement se pénétrer d'un pays ou d'un espace social sans y habiter. Comment font les historiens ? Ils ne peuvent pas voyager dans le temps. Pourtant, à force de consultation d'archives et à travers la réflexion, ils publient des œuvres remarquables. Pensez par exemple à Fernand Braudel. Il est parvenu à s'immerger et à saisir de façon remarquable un immense espace social, en l'occurrence le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. L'historien José Murilo de Carvalho fait de même avec le Brésil du XIX<sup>e</sup> siècle. Tout comme l'historien et brésilien français Laurent Vidal avec les derniers jours de Rio de Janeiro en tant que capitale fédérale, en avril 1960. De toute façon, la distance géographique ou temporelle n'est pas le problème le plus difficile à surmonter.

### **Quel est donc l'obstacle le plus difficile à vaincre ?**

SM : C'est la distance culturelle. Certes le Brésil appartient à cet Extrême occident, comme l'a très justement écrit Alain Rouquié. Pour nous européens, le Brésil ou l'Amérique latine ne sont donc pas aussi déroutants que nous le semblent l'Afghanistan ou le Zimbabwe. Mais des différences et des décalages d'ordre culturel existent, dont plusieurs ne nous apparaissent qu'au fil du temps. Et puis il y a l'ethnocentrisme dont il n'est jamais simple de se départir. Notez que parfois l'ethnocentrisme d'un livre est si fort, qu'il contribue à assurer son succès dans les librairies.

### **Quel livre par exemple ?**

SM : Le *Choc des civilisations* de Samuel Huntington demeure le cas plus emblématique. L'ethnocentrisme est facile à dénoncer, mais jamais simple à supprimer. Par exemple, les reproches légitimes qu'adressait le sociologue brésilien Simon Schwartzman au comparatiste étasunien Howard Wiarda au

début des années 1980 [grosse polémique à l'époque] peuvent aussi être faits à plusieurs travaux publiés dans les années 2000 aux Etats-Unis ou en Europe sur la question agraire au Brésil ou sur les chances du Brésil de Lula de devenir un géant de la scène internationale. La distance culturelle est bien plus piègeuse que la distance géographique. Oh bien sûr, je n'ai pas échappé à ce travers et ne prétends pas m'en être totalement départi. Par exemple, je me souviens, en 1988, avoir été très étonné, par ethnocentrisme, du comportement de plusieurs constituants.

### **Racontez-nous.**

SM : J'étais à Brasilia, au Congrès, siège de la Constituante. J'assistais ébahi à certaines façons de faire auxquelles je n'étais pas habitué. Les attitudes des constituants en session plénière ne ressemblaient guère à ce à quoi j'étais alors familiarisé, c'est-à-dire aux débats plutôt sages de notre Assemblée nationale ou de la Chambre des communes anglaise. Ces attitudes me fascinaient. Je ne regardais plus qu'elles, au point d'en oublier le reste : les discussions posées des groupes de travail, là où pourtant se fabriquaient aussi les accords entre partis, là où on débattait comme on le fait généralement en France ou en Angleterre. Du coup, je ne comprenais pas bien le comment ni le pourquoi de ces accords.

### **Parfois est-il avantageux d'étudier le Brésil à distance ?**

SM : Je n'y vois qu'un seul avantage, de surcroît très relatif. Vivre à Paris me permet d'assister aux colloques qui y sont organisés. Certes, on y parle rarement d'Amérique latine ou du Brésil. Mais on y aborde des tas de choses et divers terrains qui, parfois, m'amènent à mieux voir le Brésil, à reconsidérer mes points de vue sur les réalités de votre pays. Que ce soit sur le plan conceptuel et sur les méthodes, la science politique qui se fait et se bricole en France me semble toujours de grande valeur, du moins lorsqu'elle ne tombe pas dans les travers de

l'objectivisme. Ses progrès m'aident à mieux poser et penser mon objet.

### **Par exemple?**

SM : L'an dernier, j'ai assisté aux travaux d'un séminaire consacré aux couches moyennes dans le discours politique et administratif. J'y ai entendu des analyses qui, par ricochet, m'ont permis de mieux saisir la notion de groupes d'appartenance et certains phénomènes d'identification que j'observais au Brésil. Mais attention, si on m'en donnait la possibilité, je préférerais, sans aucune hésitation, être chaque année 100 jours de moins en France et 100 jours de plus au Brésil. Quitte à rêver, j'aimerais aussi que les années soient plus longues et me permettent d'aller séjourner à Austin par exemple dont la bibliothèque universitaire est de grande renommée. J'aimerais aussi traverser fréquemment la Manche pour assister, à Oxford, aux échanges du Latin American Center et discuter, autour d'un verre, avec Timothy Power et son équipe.

**Il y a une autre extériorité : vous n'êtes pas citoyen brésilien. Vous ne pouvez donc pas voter et, sans doute, vous êtes moins directement concerné que vos collègues brésiliens par les propositions des candidats. Cela fait-il de vous un observateur plus neutre, plus objectif face aux élections brésiliennes?**

SM : Je ne pense pas ; ce serait d'ailleurs très prétentieux et dangereux de le croire. En plus, ce serait désobligeant pour mes camarades brésiliens. Vous savez, être le plus souvent à des milliers de kilomètres de son terrain, ne rend pas plus intelligent ou plus lucide. Cela ne met pas non plus à l'abri de la subjectivité ou des partis pris. Cela n'immunise pas des jugements de valeurs, y compris de ceux qui sont socialement les plus légitimes. Par exemple, j'ai toujours préféré, et de loin, la démocratie à l'autoritarisme, l'Etat de droit à l'arbitraire, la

justice sociale au néolibéralisme. De sorte que dès que j'ai commencé à m'intéresser au Brésil, j'ai préféré Lula à Maluf ; de la même façon qu'en France je continue de préférer la gauche à la droite, bien que ces notions soient devenues moins distinctes que par le passé. Ce genre de préférences idéologiques, d'autres aussi, interfèrent dans mon travail. J'essaie de veiller à ce qu'elles n'orientent pas trop le choix de mes objets, ni ne nuisent à ma compréhension de ces objets. J'essaie aussi qu'elles ne réapparaissent pas au moment de la rédaction. Et ne croyez pas qu'au fil du temps, les brasilianistes parviennent à se prémunir davantage de toute subjectivité. Bien au contraire.

### **Comment cela?**

SM : On ne travaille pas sur un pays pendant plus de vingt ans si on ne l'aime pas. Tous les brasilianistes que je connais sont amoureux du Brésil, et plusieurs sont mariés avec une brésilienne. Tous souhaitent, évidemment, que ce pays puisse résoudre au mieux et au plus vite les problèmes qu'il affronte, surmonter les défis à venir. Ce lien affectif très fort avec le Brésil ne fait certes pas d'eux des électeurs, mais il oriente partiellement leur recherche et il transpire parfois dans leurs écrits.

### **Pourtant à écouter des brasilianistes parler de politique brésilienne, on les sent moins partisans que les professeurs brésiliens.**

SM : Peut-être avez-vous été victime de la forme des discours. Les traditions universitaires, quant aux façons de s'exprimer en public, sont assez différentes d'un pays à l'autre. En France, dans les colloques comme en cours, l'usage est de parler posément, d'être pondéré dans ses opinions, de taire ses préférences personnelles. Notez que satisfaire à ces exigences ne gage pas nécessairement de la neutralité du propos. La problématique construite par l'orateur peut parfois être

traversée ou sous-tendue d'apriorismes et de préférences très dommageables à la pertinence du propos. En outre ces usages ou ces règles ne sont pas suivis à 100%. J'ai des collègues qui sont membres ou sympathisants du parti socialiste; d'un adjectif ici ou là ou, plus simplement, d'un regard pétillant ou d'une moue ironique, ils ne résistent jamais bien longtemps à nous suggérer leur opinion de citoyen. Cela ne me gêne aucunement, dès lors que l'analyse tient le coup. L'important c'est qu'elle soit scientifiquement pertinente, suggestive. L'important c'est qu'on apprenne quelque chose en les écoutant. Au Brésil, il semble que les professeurs hésitent moins à mentionner explicitement leur préférence.

### **C'est dû à quoi selon vous?**

SM : Ce n'est généralement pas par manque de rigueur intellectuelle. Je crois que cela tient d'abord à l'histoire de l'institution universitaire et aux rôles qu'elle a façonnés. Durant les années 1960 et 1970, les universités brésiliennes étaient souvent des lieux de contestation du régime militaire. Beaucoup de professeurs ou de futurs professeurs y tenaient publiquement des discours pro-démocrates. Probablement cela a instauré des façons de dire qui ont perduré dans ces universités. Mais un autre facteur me semble plus déterminant. Au Brésil, les élections du recteur sont toute une affaire et provoquent une véritable effervescence. Elles ne se décident pas sur des enjeux purement universitaires ; les partis politiques s'en mêlent. La campagne est longue, on en parle dans les journaux locaux. Toute le monde est appelé à voter : étudiants, personnels administratifs et enseignants. Cela favorise une politisation du scrutin, tend à autoriser, à légitimer et à banaliser la tenue de propos politiques au sein de l'université. La répétition, dans le temps, de ces scrutins et de ces modes d'expression fait qu'afficher expressément son opinion politique personnelle en colloque ou en cours s'avère sans doute moins couteux qu'en France. Ce genre de propos



n'est pas ou guère considéré par les collègues comme une grave transgression aux règles de forme. Attention toutefois : les différences que vous notiez entre orateurs brésiliens et français n'existent qu'à l'oral ; quand on compare ce que les uns et les autres écrivent, ces différences s'estompent.

**Selon vous, les articles ou livres scientifiques rédigés, sur des questions politiques, par des brésiliens sont donc aussi neutres que ceux écrits par les brasilianistes?**

SM : Je n'ai pas dit que tous ces auteurs, brasilianistes ou brésiliens, étaient politiquement neutres ; mais que, dans la forme, ils écrivent de façon globalement identique, d'une manière qui donne des gages de neutralité. Parfois leurs textes contiennent des préférences personnelles, mais celles-ci sont le plus souvent énoncées sous des formes assez similaires. Par exemple, beaucoup de papiers publiés par le CEBRAP [centre de recherche brésilien fondé par le sociologue Fernando Henrique Cardoso et son épouse, l'anthropologue Ruth Cardoso] au lendemain de l'élection de Cardoso à la présidence de la République, semblent se réjouir pleinement de sa victoire. De la même façon, beaucoup d'auteurs français d'un livre scientifique paru en France peu après l'élection de Lula à la présidence et dirigé par Jacky Picard<sup>6</sup>, dissimulent à peine ou péniblement leur plaisir à voir Lula siéger au Planalto.

**Venir au Brésil durant les campagnes électorales est-il pour vous une habitude?**

SM : C'est plus un plaisir qu'une habitude. À chaque présidentielle, depuis 1989, j'ai eu la chance de pourvoir me rendre au Brésil pendant plusieurs semaines d'affilée. Seules exception : en 1998. Heureusement, internet existait déjà, même si les sites utiles au bon suivi d'une campagne électorale étaient alors bien moins nombreux qu'aujourd'hui, et leur

---

<sup>6</sup> *Le Brésil de Lula*, Paris, Karthala, 2003.

contenu bien moins riche. J'essaye aussi de me rendre au Brésil lors des municipales ; en 23 ans, j'en ai raté que deux : celles de 1992 et 1996. L'idéal consisterait, pour les années électorales, à venir au Brésil dès les phases de précampagne, celles où s'opère la sélection des candidats à la candidature. En 1989 par exemple, le phénomène Collor démarre en mars/avril. En 2006 Lula semble avoir partie gagnée dès le mois de mars.

**Au total, combien de fois êtes-vous allé au Brésil depuis que vous avez commencé à travailler sur ce pays?**

SM : Près de quarante fois ; mais pour des raisons privées je n'ai pu m'y rendre en 1996, 1997 et 1998. De sorte qu'à l'exception de ces années là, je suis allé en moyenne au Brésil environ deux fois par an. Pourvu que cela dure ! Sachez que nombre de brasilianistes français ou européens n'y vont pas avec une telle fréquence.

**C'est votre université ou votre centre de recherche [CREDA] qui ont financé ces voyages, en tout cas payer le billet d'avion?**

SM : Non, de leur part je n'ai reçu pratiquement aucun financement. Il est vrai qu'en France je n'ai jamais frappé à toutes les portes nécessaires à l'obtention d'une mission à l'étranger. Les premières années, je payais moi-même mes billets ; je voyais cela moins comme une dépense que comme un investissement. Au fil de mes publications et de mes progrès en portugais, car au tout début je ne parlais pas ou très peu votre langue, les choses ont changé. Ainsi, depuis 1995, environ 80% de mes billets m'ont été offerts par des institutions brésiliennes, en échange de cours et, surtout, de conférences. Et c'est tant mieux. Les conditions de travail des chercheurs français sont généralement bien inférieures à celles de nos collègues nord-américains. Je le constate à chaque fois que je parle avec eux. Si cette situation perdure, le volume et la qualité scientifique des travaux des latino-américanistes

français vont souffrir de ce manque relatif d'une présence longue ou régulière sur le terrain.

### **La situation, en France, des latino-américanistes et des brasilianistes est-elle si préoccupante?**

SM : Elle l'était de plus en plus ; elle le demeure encore, malgré quelques éclaircies ici ou là. La bonne nouvelle, c'est l'Institut des Amériques qui développe progressivement ses activités. Il pourra prochainement être un fantastique outil de recherche. Son projet, très ambitieux, se concrétise chaque mois davantage, sous l'action d'une équipe très motivée, très active, dirigée par Jean Michel Blanquer, grand spécialiste de la Colombie, et dont le politologue Georges Couffignal est d'une des principales chevilles ouvrières. En fédérant de plus en plus de latino-américanistes et donc de brasilianistes, il favorise des synergies utiles et tente de réduire tout un ensemble de maux. L'ennui, c'est que simultanément l'Etat prive directement ou indirectement nombre de centres de recherches d'une partie de leurs ressources humaines et matérielles. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la trop faible visibilité de nos travaux, sur la faiblesse des politiques de traduction, sur la fragilité de nos revues scientifiques, sur nos lourdeurs administratives, sur nos difficultés structurelles à sortir de nos chapelles et à former des équipes pluridisciplinaires.

### **Au-delà des collaborations ponctuelles qui rassemblent divers brasilianistes autour d'un projet de livre collectif consacré au Brésil, existent-il en France des groupes de brasilianistes qui travaillent ensemble, en permanence ou presque ?**

SM : J'aimerais bien qu'il y en ait, mais je n'en connais pas. Ou alors ces équipes ne sont pas ou à peine pluridisciplinaires et comptent bien plus de doctorants que de chercheurs confirmés. Je pense à un groupe de géographes du CREDA

travaillant sur l'Amazonie et animé par le très entreprenant François-Michel Le Tourneau.

### **Le fait que le Brésil soit en train de devenir une des grandes puissances mondiales favorise-t-il, en France, la recherche sur le Brésil ?**

SM : Peu et c'est dommage. Les pouvoirs publics français, mais aussi nombre de nos patrons d'université, ont beau savoir que le Brésil sera demain un géant du monde global, ils ne semblent pas en tirer toutes les conclusions. Or, c'est maintenant qu'il faut mettre le paquet sur les BRICs [Brésil, Russie, Inde, Chine], encourager et soutenir la recherche sur ces pays, multiplier les projets de coopération scientifique avec eux. Le retour sur investissement sera important et vaut donc la peine de faire aujourd'hui des efforts particuliers.

### **Comment expliquez-vous ce manque de réaction ?**

SM : La situation budgétaire de la France, depuis déjà plusieurs années, n'est pas brillante. Ce qui n'est pas propice à une augmentation des dépenses pour la recherche scientifique dans les disciplines de sciences humaines. Par ailleurs, la recherche française tend à vivre sur son passé glorieux. Comme si le prestige de nos grands savants d'hier garantissait d'avance le succès scientifique, hors de nos frontières, de nos jeunes générations de savants. Comme si le génie d'un Claude Lévi-Strauss ou d'un Roger Bastide et l'ombre portée de leurs immenses travaux sur le Brésil allaient nécessairement doter les nouveaux brasilianistes français de tous les talents et, surtout, les immuniser contre les ravages des insuffisants soutiens institutionnels. Heureusement, il y a encore des gens qui, en France, disent et écrivent des choses formidables sur le Brésil, chacun dans son domaine de spécialité. Nos jeunes docteurs ont souvent écrit de très bonnes thèses.

## **Aujourd'hui, les jeunes brasilianistes français travaillent-ils exclusivement sur le Brésil ou sont-ils aussi spécialistes de certains pays d'Amérique latine ?**

SM : Etre brasilianiste ou mexicaniste ne veut pas nécessairement dire dédier 100% de ses recherches et de ses publications au Brésil ou au Mexique. Cela signifie consacrer beaucoup de temps à ce pays ou à des questions ayant ce pays pour terrain. Par exemple, l'économiste et sociologue Bruno Lautier, grand spécialiste des politiques sociales, n'a pas écrit que sur le Brésil. Et selon les années, ses travaux comparatistes réservent une place plus ou moins importante au Brésil. Mais nul ne lui conteste l'étiquette « brasilianiste ». Un chercheur peut parfois s'éloigner d'un pays ou d'une région du monde, et y revenir plusieurs années après. Le cas du sociologue Dominique Vidal en est un bon exemple. Je vous dis cela car je ne suis pas sûr que votre question soit bien formulée. Si par "jeunes brasilianistes" vous voulez dire doctorants ou docteurs de moins de 30 ans, la réponse à votre question sera différente de celle dans laquelle "jeunes" signifierait chercheurs confirmés, donc plus âgés, mais qui se sont mis récemment à travailler sur le Brésil.

## **Je pensais à « jeunes » au sens de personnes peu avancées en âge.**

SM : Presque tous travaillent exclusivement sur le Brésil. Très peu se lancent immédiatement dans une approche comparative. D'une part, le marché de la recherche et l'état des travaux publiés les poussent à se spécialiser sur des objets assez restreints. D'autre part, il n'est déjà pas facile pour un chercheur sans grande expérience de se familiariser avec un terrain dont il doit tout apprendre ; alors vous imaginez avec deux, trois ou plus encore. Toutefois, au cours de leur carrière, certains sont tentés de diversifier leur terrain et mener des travaux comparatistes. C'est par exemple le cas de Camille Goirand. Cela tient généralement à la composition du Centre de

recherche auquel on appartient ; celui-ci pouvant comporter d'autres latino-américanistes ou des spécialistes de pays du Sud. Parfois cela tient aussi aux appels d'offre auxquels ce Centre a répondu. Vous savez, la France ne compte pas de véritable équipe de brasilianistes ; en revanche il y a plusieurs équipes travaillant sur l'Amérique latine ou les Amériques ou les pays du Sud.

**Et qu'en est-il des chercheurs plus avancés en âge et qui se mettent à travailler sur le Brésil ?**

SM : Eux sont le plus souvent comparatistes. C'est assez logique : ils arrivent avec l'expérience de leur terrain initial. Très rares sont ceux qui abandonnent leur premier terrain. On ne s'investit pas, ni ne capitalise des années durant sur un pays ou une aire culturelle, pour lui tourner définitivement le dos au moindre détour géographique.

**Vos premières publications sur le Brésil datent de 1988, vous aviez alors...**

SM : 31 ans ...

**Avant de vous intéresser au Brésil, sur quoi travailliez-vous ?**

SM : Mes travaux portaient sur des institutions françaises centrales, notamment sur l'institution présidentielle, au sein d'un groupe de recherche animé que Jacques Lagroye. J'avais aussi entrepris une thèse sur la symbolique du politique. De sorte que lorsque j'ai posé le pied au Brésil, j'étais prédisposé à prêter attention aux institutions politiques de pays, puis à travailler sur elles. Il y a même une certaine continuité dans mes objets de recherche. Passer de la présidence française à la Constituante brésilienne, ce n'est pas faire le grand écart. Reste que le Brésil m'a vite totalement absorbé. Certes j'observe attentivement l'actualité politique française et regarde l'actualité de l'Union européenne. Je le fais au titre de citoyen

et pour fournir à mes étudiants des exemples récents qui puissent illustrer ce que je tente de leur faire comprendre en cours. Mais voilà déjà plus de 10 ans que je n'ai écrit aucun texte scientifique sur quelque chose se passant hors du Brésil.

**Pourquoi n'écrivez-vous pas des textes de politique comparée ou de gouvernements comparés ? Votre liste de publications ne laisse apparaître aucun article confrontant le Brésil avec, par exemple, ses voisins du Mercosur ou tel ou tel pays émergents.**

SM : Le Brésil politique me demande tellement d'efforts de familiarisation, que je n'ai point le temps d'étudier sérieusement et, encore moins, d'écrire sur d'autres pays d'Amérique latine ou sur les BRICs. Certes je sens bien qu'une bonne dose de comparatisme, ici ou là, m'aiderait souvent à mieux comprendre les réalités brésiliennes. Je lis des travaux comparatistes ; ils sont pour moi une source d'information et de réflexion. Mais je ne tente pas d'en écrire. Matériellement, je n'en ai pas le temps ; intellectuellement, je n'en ai pas le talent. Je suis brasilianiste et ne me prétends nullement latino-américaniste. Heureusement ce talent qui me manque, d'autres l'ont ! Je pense par exemple au politologue Olivier Dabenne et, plus encore, à l'économiste Pierre Salama.

**Lorsque vous êtes au Brésil et que s'y déroulent des campagnes électorales, quelle élection privilégiez-vous ? Toujours la présidentielle ?**

SM : Comment un politologue pourrait-il ne pas s'intéresser à l'élection du titulaire d'un poste politique aussi important. Le chef de l'Etat brésilien est, sur le plan interne, bien plus puissant que son homologue français ou étasunien. Le président Lula, comme avant lui Cardoso, est bien plus puissant qu'un Obama ou qu'un Nicolas Sarkozy. Mes étudiants à la Sorbonne sont toujours surpris quand je leur dis cela. Pourtant, c'est vrai.

## **Le président brésilien est-il, sur le plan intérieur, politiquement si puissant que cela ?**

SM : Oui, sans conteste. Comme vous le savez, le régime politique brésilien est de type présidentiel, c'est-à-dire dans lequel la séparation des pouvoirs est qualifiée de stricte. En clair, Exécutif et Législatif ne peuvent se révoquer l'un l'autre. Donc pas de droit de dissolution, ni de possibilité de censurer et renverser le gouvernement. Le chef de l'Etat brésilien est donc assuré, sauf impeachment [procédure de destitution déclenchable en cas de délit pénal], de rester à son poste toute la durée de son mandat. Mais séparation ne veut pas nécessairement dire équilibre. Dans le cas brésilien, on constate une nette asymétrie des pouvoirs entre Exécutif et Législatif, au profit des titulaires du poste présidentiel. Le rôle présidentiel ajoute à ce déséquilibre. Rôle présidentiel n'est pas synonyme de fonction présidentielle, bien que ces deux notions se chevauchent en partie. Pour aller vite, la fonction découle des pouvoirs que la constitution et ses interprétations accordent au chef de l'Etat. Le rôle est plus large que cela, puisqu'il est notamment le fruit objectivé des représentations sociales et intériorisées des façons de faire d'un président ; c'est également un produit des usages, qu'ils soient ou non conformes à la fonction. Bref, au Brésil, le président est un chef d'Etat qui gouverne. Et cela sans qu'il ait besoin que son parti dispose de la majorité des sièges au Congrès, dès lors que le président parvient, à travers tout un ensemble de leviers juridico-politiques à créer des majorités de circonstances au Sénat et à la Chambre des députés.

## **L'existence du fédéralisme introduit cependant une limite au pouvoir présidentiel.**

SM : Pas tant que cela. L'Etat fédéral jouit d'un ensemble de compétences d'une portée bien supérieure à celles attribuées aux Etats fédérés et aux municipales. Et depuis le milieu des années 1990, on assiste à une recentralisation factuelle qui



grignote au quotidien les avancées décentralisatrices qui figuraient dans la constitution de 1988. L'Union jouit en outre d'un budget colossal, comparativement à celui de chacune des unités fédératives et de chacun des municipes. C'est là l'une de ses forces de frappe. L'efficacité des services fédéraux en est une autre. Donc la présidence de la République est, au Brésil, le principal lieu du pouvoir politique. Du coup, l'élection présidentielle engage le futur de la vie politique brésilienne. Elle contribue à des reconfigurations des relations intra et inter-partisanes, à des remises en cause des politiques publiques ou à leur confirmation. Il n'est donc pas surprenant que l'attention des observateurs se concentre sur elle. Sans compter qu'il est bien plus facile de suivre une élection présidentielle, que de suivre simultanément 27 élections gubernatoriales !

**Serait-ce que la science politique doit se pencher prioritairement sur les objets les plus gros, du moins les plus éclairés comme l'est par exemple, au Brésil, une élection présidentielle ?**

SM : Elle doit surtout se préoccuper des objets les plus éclairants, c'est-à-dire susceptibles de nous éclairer davantage sur le et la politique. Je vous l'accorde, parfois ces objets ne sont pas ceux dont la presse parle le plus.

**En quoi la présidentielle peut nous éclairer plus qu'une gubernatoriale ?**

SM : Si l'objectif est, comme dans mon cas, de mieux comprendre les comportements électoraux à travers une approche quantitative, mieux vaut étudier la présidentielle. Comprendre ce qui fait que des personnes vont voter ou s'abstiennent, et, lorsqu'elles sont dans le bureau de vote, se prononcent en faveur de Zé ou Paulo, ou votent blanc ou nul, a toujours été et sera encore longtemps une des préoccupations majeures des politologues. En ce domaine, la présidentielle dispose d'un avantage non négligeable par rapport à la plupart

des autres élections, y compris disputées à l'étranger. Cet avantage, c'est le volume gigantesque du corps électoral. Cette année [2010] près de 136 millions de brésiliens et de brésiliennes sont appelés aux urnes. C'est 10 millions de plus qu'il y a quatre ans. Et comme le Brésil est un des rares pays au monde où s'inscrire et voter est obligatoire, hormis pour quelques fractions du corps électoral, cela fait beaucoup de votants. Enfin, *last but not less*, la justice électorale [organe constitutionnellement chargé de la sincérité des scrutins] a mis en place depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire des urnes électroniques et a créé des banques de données où sont agrégés les votes digités sur ces urnes. Les chercheurs ont donc là un outil d'investigation exceptionnel pour repérer d'éventuelles corrélations entre comportement électoral et tout un ensemble d'indicateurs démographiques, socio-économiques, politiques ou culturels qui, eux aussi, donnent souvent lieu à des banques de données. Certes l'étude d'une élection ne se limite pas à l'étude de son résultat ; mais cela en fait partie. Et avec un corpus d'environ 136 millions d'inscrits on est par avance à l'abri de tout un paquet de biais statistiques. Il n'y a pas beaucoup d'élections sur notre planète qui permettent de faire ce genre d'études statistiques et de repérer, ce faisant, certains aspects structurants du comportement électoral. Un autre élément m'amène à me concentrer sur la présidentielle : la judiciarisation croissante des élections. Ce phénomène est plus net s'agissant de la présidentielle. Il est aussi plus facilement étudiable à travers la présidentielle, car pour le comprendre il faut se plonger dans le contentieux électoral. Or il y a un seul TSE [Tribunal Supérieur Electoral, plus haute instance de la justice électorale et à ce titre seul tribunal électoral compétent pour statuer sur l'élection présidentielle], alors qu'il y a 27 TRE [Tribunal régional Electoral, un par unité fédérative et qui est compétent, en première instance, pour tous les autres scrutins].

## **Les données du TSE permettent aussi de dresser des cartes électorales. Or vos articles, du moins ceux que j'ai lus n'en comportent pas ?**

SM : La géographie électorale brésilienne est très novatrice. Elle dispose d'outils et de logiciels très sophistiqués. Notez que c'est une équipe de chercheurs français qui, au départ, a permis ces avancées. En 1991, le TSE m'avait consulté pour la création de ses banques de données électorales. Pourtant, je n'étais pas un spécialiste de ces questions. Mais je venais de conclure l'étude du SAIC pour le compte du PRODASEN et cet organe était un important partenaire technique du TSE. Le PRODASEN a considéré que mon expérience acquise sur le SAIC pouvait être utile et m'a convié aux discussions avec le TSE. Le TSE m'a alors remis, sous formes de disquettes, les résultats de la présidentielle de 1989 par municipale. J'ai emmené tout cela à Paris, certes avec l'envie d'exploiter toutes ces données électorales et de les croiser avec divers indicateurs sociaux économiques, mais en sachant que je ne disposais d'aucun outil cartographique pour cela. Puis la géographe et brésilianiste Martine Droulers m'a présenté un jeune chercheur, Philippe Waniez, qui venait de développer un logiciel de cartographie du Brésil permettant de créer des tas de fonds de carte à l'échelle des micro-régions. Je lui ai donc donné les disquettes du TSE ; il en était ravi. Il en a tiré de très belles cartes. Un peu plus tard, il a obtenu du TSE les données de la présidentielle de 1994 et a développé son outil cartographique. Lui et sa compagne, également cartographe, sont ensuite allés travailler à Rio. Leur collaboration avec des brésiliens a donné une série d'articles, de livres et de CD-Rom de toute première importance. Le géographe Hervé Théry, autre grand brésilianiste, s'est mis lui aussi à dresser des cartes socio-électorales très fines. Et dans la foulée, plusieurs géographes et politistes brésiliens. Mais tout cela demande d'importants savoir-faire que je n'aurais jamais. Je m'appuie donc sur leurs travaux dans mes textes, et ne produis pas de cartes.

**Quand on vous écoute, on a le sentiment que vous aimez beaucoup le Brésil, que vous êtes presque brésilien. Mais les brésiliens n'aiment guère leur personnel politique ? Que pensez-vous de nos élus, de nos dirigeants politiques ?**

SM : Ils ne sont guère différents du personnel politique français, même si les filières de recrutement sont assez différentes. La professionnalisation de l'activité politique explique beaucoup ses ressemblances. Au Brésil comme en France certains élus font un travail formidable. Mais globalement, je n'aime pas les professionnels de la politique, surtout leur cynisme. C'est du reste une particularité du métier de politistes : quand nous travaillons sur le personnel politique, nous travaillons sur des gens que nous n'aimons guère. Les botanistes ont généralement un rapport inverse à leur objet. Mais il est vrai que les plantes ne parlent pas, en tout cas pas de la manière dont le font les hommes politiques.

**EDITORA E GRÁFICA DA FURG  
CAMPUS CARREIROS  
CEP 96203 900  
editora@furg.br**